

Coût de la scolarité 2024

DOSSIER DE PRESSE

LA UNE

Coût de la scolarité 2024



- 6,8 %

Conférence de presse :
14 août 2024

Contacts : Julie Martin - 06 20 08 02 20

Charlotte Barre - 06 84 15 54 89 - coutdelascolarité.lacsf@gmail.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La gratuité de la scolarité : pour quand ?

La CSF revendique la gratuité de la scolarité pour tous les enfants dont la scolarisation est obligatoire (3- 16 ans) ce qui permettrait de garantir une égalité effective d'accès à l'éducation : transport et restauration scolaire, manuels, fournitures, équipements numériques et sportifs, sorties scolaires et activités périscolaires, assurance... avec une vigilance particulière pour les filières professionnelles qui peuvent représenter une dépense importante pour les familles (équipements spécifiques).

L'éducation dans toutes ses dimensions est une compétence RÉGALIENNE dont l'ensemble des responsabilités doit revenir dans le giron de l'État. La CSF dénonce des inégalités territoriales criantes liées aux transferts de compétences aux collectivités qui entraînent des traitements différenciés des familles selon leur lieu d'habitation. Il devient nécessaire et urgent d'assurer un égal accès à une éducation de qualité sur tout le territoire, Métropole comme Outre-Mer. Rappelons que les DROM-COM subissent plus particulièrement le manque de moyens et de reconnaissance, ce qui se ressent sur le niveau scolaire des enfants.

Dans cette attente, l'ARS reste un palliatif indispensable même si elle n'est pas à la hauteur des enjeux. Cette année, son augmentation de 4,6 % est plus importante que l'an dernier mais ne permet pas cependant de couvrir l'inflation de 4,9 %.

Depuis sa création, La CSF répète inlassablement que l'ARS ne couvre pas l'ensemble des dépenses liées à la scolarité, qui courent sur toute l'année scolaire. Son montant est insatisfaisant, plus particulièrement au collège et au lycée. L'écart de 38 € entre 6 ans et 18 ans est déconnecté de la réalité.

Seulement une famille sur trois en bénéficie, La CSF demande la revalorisation des plafonds et l'ouverture de ce droit dès l'entrée effective des enfants à l'école, soit 3 ans pour la plupart des familles, notamment depuis la mise en place de l'obligation scolaire à cet âge.

Le dossier « coût de la scolarité » continuera d'exister tant que notre revendication de gratuité ne sera pas effective.

SYNTHÈSE DU COÛT DE LA SCOLARITÉ 2024

La gratuité de l'École : c'est pour aujourd'hui ou pour demain ?

Notre système creuse toujours plus les inégalités territoriales, sociales et financières. Comment ne pas les reproduire ? Comment œuvrer concrètement pour l'égalité scolaire ?
En permettant à chaque élève un égal accès à la scolarité.

Depuis plus d'un demi-siècle, La CSF porte la revendication d'un service public "Éducation Nationale" fort, piloté par l'État et doté des moyens nécessaires. Elle exige une prise en charge totale des dépenses liées à la scolarité : la gratuité des transports, de la restauration, des fournitures scolaires, des activités périscolaires et des sorties.

L'ARS, loin de répondre aux besoins des familles...

Pour la rentrée scolaire, les dépenses liées à la scolarité sont nombreuses, et tout au long de l'année, elles s'accumulent. L'ARS est donc nécessaire pour de nombreuses familles, et notamment celles en situation de précarité.

Pour autant, la majorité des familles n'en bénéficie pas à cause de plafonds de ressources trop restrictifs.

Quand les familles y ont accès, l'ARS ne couvre pas les dépenses liées à la scolarité tout au long de l'année.

Son montant entre primaire et lycée est déconnecté des dépenses réelles des familles.

L'École est obligatoire à partir de 3 ans depuis 2019 mais l'ARS n'est versée qu'à partir de 6 ans.

Les lycéens ayant plus de 18 ans à la rentrée ne peuvent pas en bénéficier, excluant ainsi les redoublants.

En attendant la gratuité, La CSF demande une ARS répondant aux besoins des familles.

Coût de la rentrée scolaire 2024 en baisse de 6,8 %, mais toujours autant de difficultés

De manière générale, le coût de la rentrée scolaire reste important, et notamment au collège et au lycée : 236 € en primaire, 324 € en collège, 398 € en lycée. En effet, cette baisse ne compense pas les hausses des années précédentes.

La CSF, à travers son enquête quantitative mais aussi son nouveau questionnaire qualitatif 2024, recense les habitudes d'achat et les stratégies des familles pour faire face à leurs difficultés. Si les prix indiqués par les familles semblent avoir peu évolué, cela semble plus lié à leurs pratiques qu'au coût des fournitures. En effet, les familles ont fait en sorte d'acheter moins (réutilisation) ou différemment (marques distributeurs, achats en lot ou à plusieurs, multiplication des lieux d'achat, magasins discounts, suivi des promotions...).

Des inégalités territoriales toujours aussi présentes

Tous les ans, La CSF recense les choix politiques locaux en matière d'aides, de transport et de cantine scolaires. Résultats : d'un endroit à l'autre, les familles n'ont pas accès aux mêmes services :

- Les transports scolaires peuvent être gratuits ou représenter un coût annuel conséquent,
- La restauration scolaire peut avoir un prix variable, fixé par les collectivités de manière différente (quotient familial, prix unique...) pour des menus de qualités diverses (bio, local...),
- Les aides proposées par les collectivités, et notamment les régions, sont disparates.

Nous saluons les initiatives locales visant à réduire le coût lié à la scolarité pour les familles, mais La CSF exige une cohérence nationale avec la gratuité de la scolarité sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin, les DROM-COM étant encore plus éloignés des préoccupations de nos dirigeants !

Gratuité et qualité d'enseignement sont des revendications que La CSF répétera sans relâche jusqu'à les obtenir.

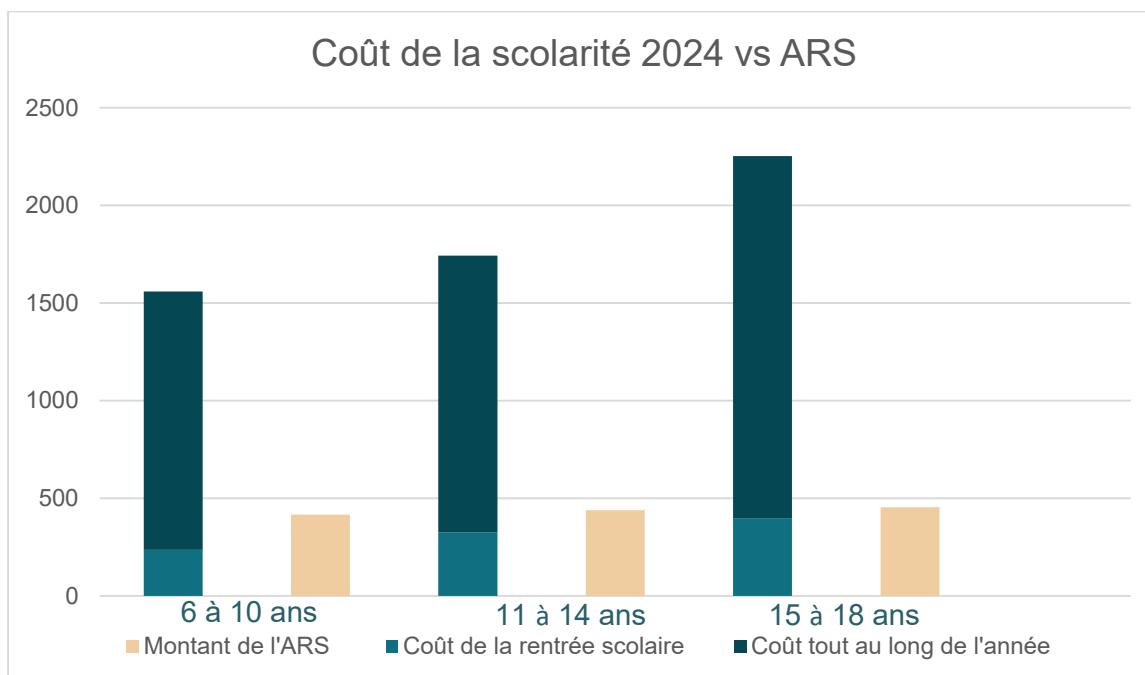
ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

La CSF tient à rappeler que L'ARS a pour objectif de soutenir financièrement des familles dans leurs dépenses liées à la scolarité de leurs enfants, et pas seulement pour les achats de rentrée.

Il n'est donc pas choquant que l'ARS puisse être utilisée pour des dépenses visant au confort des élèves et dépassant le cadre « strict » de la rentrée. La priorité est bien de permettre d'avoir une scolarité de qualité.

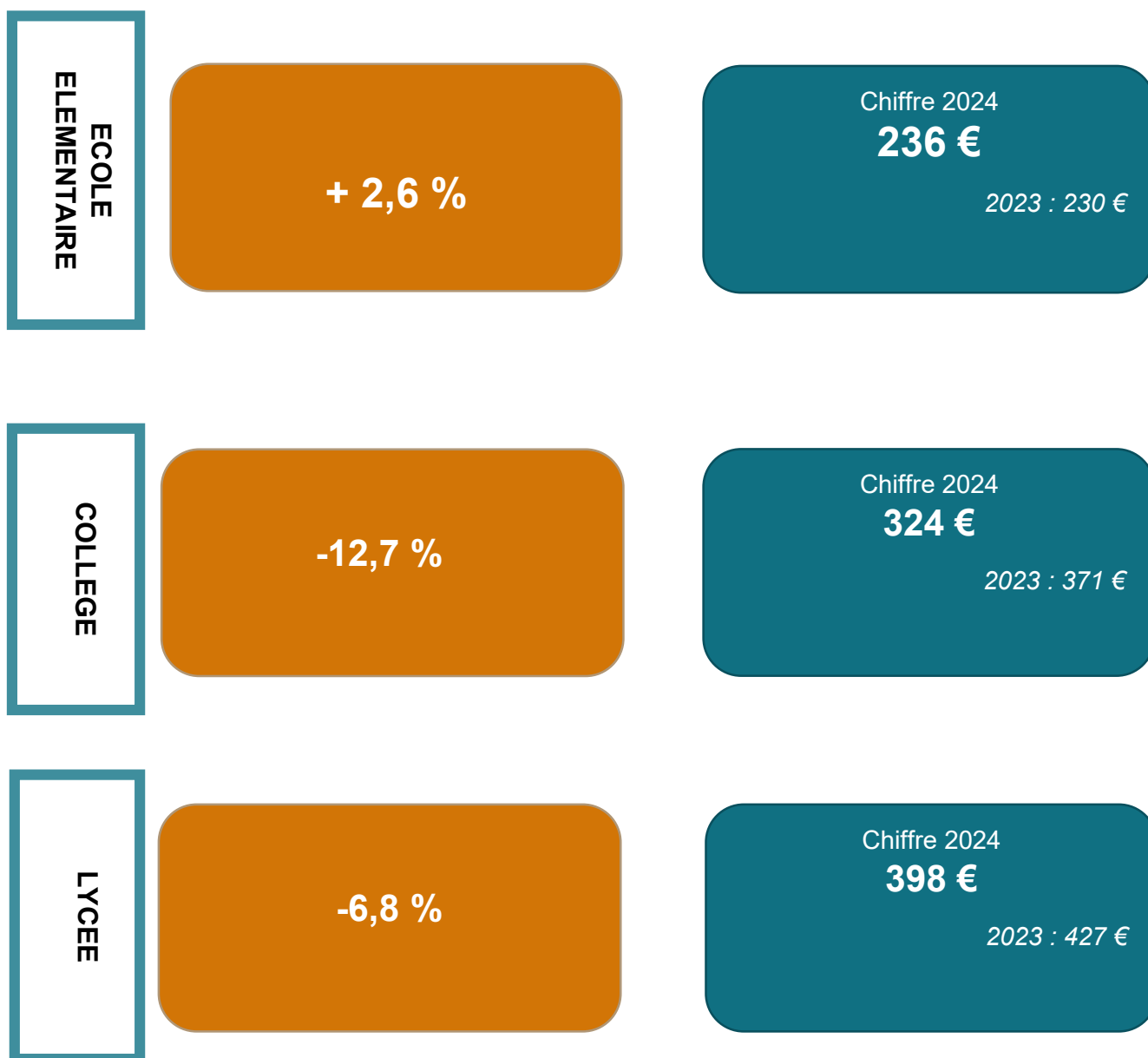
La revalorisation à hauteur de 4,6 % de l'ARS est insuffisante pour combler l'inflation de 4,9 % sur l'année. Par ailleurs, l'écart de 38 € entre primaire et lycée est loin d'être le reflet de la réalité des dépenses engagées par les familles tout au long de l'année.

Coût de la scolarité VS ARS



- L'Allocation de Rentrée Scolaire 2024 couvre en moyenne les dépenses de rentrée en école élémentaire, en collège et en lycée général.
- L'ARS ne couvre absolument pas les dépenses liées à la scolarité tout au long de l'année : équipement numérique, sorties et voyage scolaire, assurance scolaire, restauration, photos de classe et activités périscolaires, et participation à la coopérative ou FSE.

LES CHIFFRES MARQUANTS



Commentaires

De manière générale, le coût de la rentrée scolaire reste important, notamment au collège et au lycée : 236 € en primaire, 324 € en collège, 398 € en lycée. En effet, cette baisse ne compense pas les hausses des années précédentes.

La CSF, à travers son enquête quantitative mais aussi son nouveau questionnaire qualitatif 2024, recense les habitudes d'achat et les stratégies des familles pour faire face à leurs difficultés. Si les prix indiqués par les familles semblent avoir peu évolué, cela semble plus lié à leurs pratiques qu'au coût des fournitures. En effet, les familles ont fait en sorte d'acheter moins (réutilisation) ou différemment (marques distributeurs, achats en lot ou à plusieurs, multiplication des lieux d'achat, magasins discounts, suivi des promotions...).

LE COÛT TOUT AU LONG DE L'ANNÉE / INÉGALITÉS TERRITORIALES

Les inégalités territoriales touchent les familles sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. Elles sont aussi nombreuses qu'injustes et peuvent empêcher un choix d'orientation comme tout simplement l'accès à la scolarisation basique.

- Quand Mayotte manque cruellement d'écoles et doit pratiquer l'alternance des élèves sur la journée pour permettre à chaque enfant d'avoir un minimum d'apprentissages scolaires,
- Quand les transports scolaires peuvent être gratuits pour les élèves d'une Région mais pas pour ceux de ses métropoles,
- Quand, pour quelques euros de ressources de plus, une famille aux revenus modestes se voit refuser l'ARS et doit assumer tous les frais de scolarité de son enfant,
- Quand l'allocation au premier équipement professionnel ne couvre pas, et loin s'en faut, les exigences de la filière,
- Quand les meilleurs professeurs sont réservés aux établissements accueillant peu, voire pas d'élèves en grandes difficultés,
- Quand...

La liste serait longue de toutes ces différences qui hélas ne crée pas de la richesse pour l'Éducation, mais bien des injustices sur le chemin de l'École, pénalisant les plus fragiles.

Et rarement l'institution a des signes de reconnaissance pour saluer le parcours « héroïque » de celles et ceux qui bravent ces difficultés, soutenus par des familles méritantes et non pas démissionnaires comme il est si facile de les estampiller !

LES CHAPITRES DU DOSSIER

MÉTHODOLOGIE

- Contexte de réalisation du dossier
- Méthode de travail
- Gratuité de l'éducation
- Synthèse du dossier « Coût de la scolarité 2024 »
- Remerciements

LE COÛT DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

- Budget moyen par classe à la rentrée 2024
- Liste des fournitures scolaires
- Commentaires et analyses des listes recueillies par La CSF
- Listes ministérielles
- Commentaires et analyse des listes ministérielles
- Le poids des cartables
- Les pratiques d'achat des familles

LES DÉPENSES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- Synthèse des aides régionales niveau lycée
- Transport scolaire
- Restauration scolaire

LES DÉPENSES SELON LES OPTIONS ET LES ORIENTATIONS

- Voie professionnelle
- Enseignement supérieur
- Le logement étudiant

L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

LES PROPOSITIONS ET LES REVENDICATIONS DE LA CSF

LES AIDES ET LE GLOSSAIRE

REVENDEICATIONS DE LA CSF

La CSF demande :

- **Un service public « Éducation Nationale » fort, piloté par l'État** et doté des moyens nécessaires pour assurer une éducation de qualité pour tous.
- **Une prise en charge totale des dépenses liées à la scolarité** : transports, restauration, fournitures scolaires, activités périscolaires, équipements professionnels et sorties.
- **La création du Revenu d'Autonomie Jeune** en lieu et place des bourses sur critères sociaux pour les jeunes de plus de 18 ans.

En attendant la mise en œuvre de ces revendications, La CSF demande :

1. Une Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) couvrant les dépenses réelles engagées par les familles tout au long de l'année :

- Relèvement de son montant pour les collégiens et lycéens
- Élargissement des plafonds de ressources
- Maintien jusqu'à la fin du lycée quel que soit l'âge du jeune
- Indexation sur l'inflation
- Versement au début de l'été

2. Une uniformisation des aides afin d'établir l'égalité territoriale, en Métropole et en Outre-Mer :

- Revalorisation des bourses et élargissement des plafonds de ressources (prise en compte du revenu fiscal de référence au lieu du revenu brut global)
- Non suspension totale ou partielle des aides en cas de redoublement ou d'absences répétées et injustifiées, d'autant quand cette décision revient au chef d'établissement, ce qui crée une inégalité de traitement entre les familles
- Ouverture de places et réhabilitations des résidences étudiantes CROUS à des niveaux de loyer acceptables et encadrement des loyers du privé en fonction des ressources des familles et non du prix du marché de l'immobilier

3. L'égalité d'accès au parcours de son choix pour tout élève quelle que soit sa situation socio-économique :

- Réforme du système d'orientation qui cantonne les élèves des familles populaires dans les filières "voix de garage" non reconnues et dévalorisées, avec une prise en charge totale des équipements spécifiques nécessaires
- Renforcement des outils d'accès à la culture, à la mobilité et au sport qui permettent l'ouverture au monde de tous les enfants
- Uniformisation à la baisse des frais de scolarité et de concours dans le public comme dans le privé pour les adapter aux ressources de la majorité des familles, quel que soit leur pays d'origine
- Suppression de Parcoursup afin de prendre en compte les aspirations et motivations des élèves et rompre avec la logique des algorithmes informatiques

4. Une exigence de qualité pour tout ce qui relève du scolaire et de l'extra-scolaire :

- Obligation de formation des enseignants tout au long de leur carrière
- Augmentation du nombre d'enseignants afin de ne plus laisser aucune classe sans professeur
- Création d'un statut reconnu des AESH et ouverture de postes pour que plus aucun élève en situation de handicap ne reste seul avec ses difficultés
- Restaurants scolaires et universitaires gratuits avec des repas de qualité et équilibrés dans un souci de lutte contre le gaspillage et de développement durable
- Transports scolaires et extrascolaires gratuits pour tous les élèves et étudiants
- Fournitures non toxiques et durables prises en charge par les établissements en concertation dans le cadre des Commissions des fournitures scolaires
- Dotation obligatoire des familles et des établissements de matériel informatique adapté aux besoins des enseignements dans le cadre d'une stratégie éducative globale
- Formation des familles et des enseignants aux outils numériques
- Amélioration de l'information aux familles sur les dispositifs d'aides existant dans les établissements

LA CSF, UNE ASSOCIATION FAMILIALE

La Confédération Syndicale des Familles est une association qui agit avec les familles, pour promouvoir la justice sociale en partageant des valeurs de solidarité, de respect et de citoyenneté.

Missions

- Défendre les droits des familles
- Représenter les familles auprès des pouvoirs publics
- Agir pour l'égalité des droits

Réseau

- 30 000 familles adhérentes
- 70 Unions Départementales
- 350 associations locales
- 2 fédérations spécialisées : Fédération Nationale de l'Aide Familiale Populaire (FNAAFP/CSF) et Fédération Syndicale des Familles Monoparentales (FSFM/CSF)

Agréments

La CSF est une organisation familiale, membre de l'UNAF. Elle est agréée :

- Organisation nationale de défense des consommateurs
- Organisation nationale de locataires
- Association éducative complémentaire de l'enseignement public
- Organisation de représentants des usagers dans le domaine de la santé

CONTACT PRESSE

Julie Martin

Chargée de mission

Coût de la scolarité

Tél 06 20 08 02 20

Charlotte Barre

Secrétaire confédérale

Tél 06 84 15 54 89

coutdelascolarite.lacsf@gmail.com

La Confédération Syndicale des Familles

53, rue Riquet - 75019 Paris

Tél : 01 44 89 86 80

e-mail : contact@la-csf.org

Site : www.la-csf.org



@la_csf



@LaConfederationSyndicaledesFamilles